

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2014 à 19 heures

---

Date de Convocation : 19 novembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10. AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline, CHIBOUT Nadia, DUMESTE Mireille, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, ROUX Frédéric, UHRING Fabien.

Absents : AVARGUES Marcel, DARGERIE Viviane, FAURE Jeannine, RAVAUTE Daniel, TIRARD Jean-Pierre.

Procurations : de AVARGUES Marcel à ROUX Frédéric, de DARGERIE Viviane à BREMOND-DICK Caroline, de FAURE Jeannine à PEYRON Jean-Pierre.

Effectif valable : 10+ 3 procurations /15

Président de séance : PEYRON Jean-Pierre, Maire

Secrétaire de séance : DUMESTE Mireille.

---

### Séance du Conseil Municipal

#### Approbation à la majorité (1 abstention) du compte rendu du conseil municipal du 1 septembre 2014 :

Caroline Bremond Dick demande qu'une modification soit apportée : à la 2<sup>ème</sup> ligne des questions diverses, remplacer les « : » par un tiret.

**M. le Maire propose au Conseil le rajout d'un point n°9 à l'ordre du jour.**

**Approbation à l'unanimité**

### DELIBERATIONS

#### Finances :

**1. Décision modificative n°3 : Inscription de crédits et de dépenses supplémentaires**

Le Maire expose au Conseil qu'une décision modificative au BP 2014 doit être adoptée pour permettre le virement de 2 000€ du chapitre 65 au chapitre 014 en section de fonctionnement. Elle permettra aussi l'inscription en recettes d'une subvention du Conseil Régional de 10 000€ au chapitre 23 et la prévision de 10 000€ de dépenses au chapitre 21 pour les travaux de rénovation de la remise communale.

Un remboursement et un encaissement de cautions seront aussi inscrits au chapitre 45.

**Approbation à l'unanimité**

**2. Demande de subvention de l'association « une Idée dans l'air »**

Une idée dans l'air souhaite créer un chemin de mémoire entre Céreste et Viens pour commémorer l'assassinat du résistant Roger Bernard par les nazis et sollicite une subvention de 400€. M. le Maire propose le versement de 200€ de subvention communale. Par ailleurs, le Ministère de la Défense a octroyé 1000€ de subvention à une Idée dans l'air pour la réalisation de cette action. La somme a été versée à la commune qui doit maintenant la reverser à l'association.

**Approbation à l'unanimité**

**3. Demande de participation de 527€ /Prévigrêle**

Lors du vote des subventions et participations, la décision avait été ajournée en attente d'informations sur l'efficacité de ce dispositif de prévention contre la grêle. Frédéric Roux apporte des éléments techniques montrant l'intérêt préventif de ce système.

La commune ayant profité du service en 2014, la cotisation sera versée pour l'exercice en cours. Une assemblée générale de l'association est prévue le 4 décembre. Elle permettra d'obtenir des informations supplémentaires et de décider du renouvellement de l'adhésion à Prévigrêle pour 2015.

**Approbation à l'unanimité**

**4. Demande de subvention de 200€ de l'association Camera Lucida**

L'association a réalisé 3 projections dans la salle des fêtes de Viens et demande 400€ de subvention à la commune. Ce montant semble important comparé aux 500€ alloués à la Strada. Camera Lucida propose des prestations différentes, en lien avec l'école, avec présentations et débats. Le Maire propose de voter une subvention de 200€.

**Approbation à la majorité (9 voix + 2p. pour et 1 +1p. abstention)**

**5. Demande du Conseil Général de Vaucluse d'une participation de 200€ au Fond départemental de compensation du handicap**

Le Conseil Général demande à la Commune de participer au financement d'un fauteuil roulant pour un administré de Viens. Pour cela, la commune pourrait verser une participation de 200€ au Fond départemental de compensation du handicap.

**Approbation à l'unanimité**

**Intercommunalité :**

**6. CCPAL : Approbation du rapport de la CLECT**

Suite à l'intégration du Syndicat de Rivière Calavon Coulon à la CCPAL, la Commission d'évaluation des charges transférées a calculé le coût du service à répercuter sur les communes membres.

Le montant de l'attribution de compensation à payer par la commune équivaut à la cotisation anciennement versée au syndicat.

**Approbation à l'unanimité**

**Divers :**

**7. Définition du droit à la formation des élus.**

La loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu. Le conseil détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre (20 % du montant maximum des indemnités de fonction).

**Approbation à l'unanimité**

**8. Motion de défense de la maternité d'Apt**

La maternité pourrait être transformée en centre périnatal de proximité, simple lieu de consultation qui ne pratiquerait plus les accouchements. Le Conseil affirme la nécessité de maintenir un service de proximité et une offre de soin de qualité et manifeste son soutien plein et entier à ce service public.

**Approbation à l'unanimité**

**9. Adhésion au Dispositif d'Assistance aux Collectivités Territoriales/DACT 84**  
Décision reportée

**DECISIONS MUNICIPALES,  
INFORMATIONS AU CONSEIL ET QUESTIONS DIVERSES**

- Décision du Maire : le cabinet Ostraka a été retenu pour l'élaboration du projet de nouvelle mairie.
- La municipalité invite la population viennoise à fêter les 100 ans d'Odette Bresc le vendredi 5 décembre 2014 à la salle des fêtes.
- Le bulletin municipal, l'agenda de Viens et Trait d'union (le magazine de la CCPAL) seront distribués prochainement dans les boîtes aux lettres par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.  
Date d'affichage du présent compte rendu : le 2 décembre 2014.

Le Maire,  
Jean-Pierre Peyron.

